

MINISTÈRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Secrétariat général

Paris, le 03 MAI 2018

Madame la Secrétaire générale,

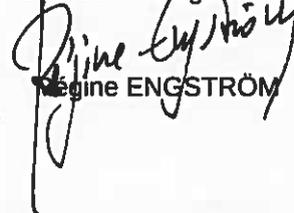
Par courrier en date du 9 avril 2018 vous m'alertez au sujet de la situation indemnitaire des ex-inspecteurs des affaires maritimes intégrés dans le corps des ingénieurs des travaux publics de l'État. Un avis récent du Ministère de l'action et des comptes publics nous demande de maintenir cette population au RIFSEEP, ce qui implique de ne pas leur appliquer le régime indemnitaire actuel des ITPE, constitué de l'indemnité spécifique de service (ISS) et de la prime de service et de rendement (PSR).

Vous soulignez que mes services ont précisé, lors de la réunion d'information relative aux modalités d'intégration dans les corps des attachés d'administration et des ITPE du 5 avril, qu'aucune disposition n'était prévue pour faire évoluer le montant d'IFSE des agents concernés par une intégration dans le corps des ITPE. Vous demandez donc que l'IFSE des agents soit revalorisée à hauteur du gain attendu par ces derniers s'ils avaient bénéficié de l'ISS et de la PSR.

La DRH s'est engagée à travailler sur les modalités de gestion des ex-IAM intégrés dans le corps des ITPE. Dans l'attente, les montants des agents sont maintenus à titre conservatoire. C'est pour cette raison que mes services n'ont pas été en mesure de présenter de nouvelles dispositions lors de la réunion du 5 avril. La DRH ne manquera pas de revenir vers vous afin de vous présenter les évolutions qu'elle aura pu préparer, dans une logique d'égalité de traitement des agents vis-à-vis de leurs pairs.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de mes meilleures salutations.

La Secrétaire générale



Régine ENGSTRÖM

Madame Gwénaëlle L'HUILLIERE
Secrétaire générale du syndicat
CFDT-UFETAM
30 passage de l'Arche
92 055 La Défense cedex